Envoyé en préfecture le 11/07/2026
Reçu en préfecture le 11/07/2026
Publié le
ID : 037-213701543-20260709-037154063_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
Mardi 30 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice :
27
Présents :
20
Représentés :
7

Mme Béatrice TILLIER a été désignée Secrétaire de Séance

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'espace Jean GUERAUD, en séance publique, sous la présidence de Mme Sylvie GINER, Maire.

Étaient présents :
Mme Sylvie GINER, Mme Nancy TEXIER, Mme Béatrice TILLIER, M. Martin GUIMARD, Mme Adeline AVELINE-ROULLAND, M. Ivan RABOUIN, Mme Chantal SAUVIN, M. Bernard FEMIAK, M. Hubert GIBLET, Mme Patricia BIETH, Mme Odette PERRIN, M. Christophe HOLUIGUE, M. Anthony GIRAULT, Mme Sandra LEVIEUGE, Mme Nathia PENNETIER, M. Cédric MELAY, Mme Hélène TANCHOUX, M. Vivien DUPUET, Mme Océane GENEST-CHARBONNEL, M. Jérémy ARCHAMBAULT.

Étaient absents représentés :
M. Éric RIVAL a donné pouvoir à M. Martin GUIMARD
M. Gérard BENARD a donné pouvoir à M. Ivan RABOUIN
Mme Frédérique SCHULLER a donné pouvoir à Mme Sylvie GINER
M. Laurent DUPONT a donné pouvoir à Mme Océane GENEST-CHARBONNEL
Mme Céline TOURNEMICHE a donné pouvoir à M. Christophe HOLUIGUE
Mme Ludivine FREVILLE a donné pouvoir à M. Vivien DUPUET
M. Nicolas CIROTTE a donné pouvoir à Mme Nancy TEXIER

Absents non représentés :

DELIBERATION : n°037 154 063 - 2026 – 4.1
RESSOURCES HUMAINES : Convention de mise à disposition de service de la commune de Montbazon vers la CCTVI

EXPOSE DES MOTIFS– *Annexe 6*
Dans le cadre de la mise en place d'un partenariat durable avec la Communauté de Communes Touraine Val de l'Indre (CCTVI), il est proposé au Conseil d'approuver la conclusion d'une convention de mise à disposition de service concernant un agent du service scolaire.
Cette convention, conclue pour une durée de trois ans renouvelable par reconduction expresse, prendra effet à compter du 1er septembre 2026.
Cette démarche est rendue nécessaire par la situation d'un agent exerçant les fonctions d'ATSEM à temps complet (35/35e annualisé), faisant l'objet de restrictions médicales limitant l'exercice de ses missions habituelles. Il est ainsi envisagé de le mettre à disposition de la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI), sur une partie de son temps de travail, afin qu'il exerce des missions relevant du domaine de l'enfance, compatibles avec les préconisations médicales.
Cette mise à disposition présente un intérêt particulier au regard de la bonne organisation et de la continuité des services des deux collectivités. Elle permettra à la Communauté de Communes de bénéficier des compétences de l'agent concerné tout en favorisant une gestion optimisée des ressources humaines entre les deux structures.

DELIBERATION :
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-4-1 et D. 5211-16 ;
Vu les délibérations de la commune et de la communauté de communes ;
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition de service à compter du 1er septembre 2026.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

Pour extrait certifié conforme,
MONTBAZON, le 9 juillet 2026

Le Maire,
Sylvie GINER

Signé électroniquement par : Sylvie GINER
Date de signature : 11/07/2026
Qualité : Montbazon - Maire

La Secrétaire de séance,
Béatrice TILLIER

Signé électroniquement par : Béatrice TILLIER
Date de signature : 10/07/2026
Qualité : Montbazon - 3eme Adjoint